



EN DIRECT DE LA MSA

page 20

Les mille et une approches partenariales de la MSA.

Des partenariats porteurs de plus-values

page 21

Hervé Barras, SARL CSPE : partenaire de la prévention des chutes de hauteur

Seniors en milieu rural : une soirée pour sensibiliser à la perte d'autonomie

page 22

"Femmes en agriculture" : 15 propositions pour valoriser et favoriser l'exercice des métiers agricoles par les femmes.

Soutien agri' : Le nouveau guide en ligne des aides de la MSA.

LA VIE DE L'INSTITUTION

La MSA, bienveillante et engagée

Le 1^{er} octobre, la CCMSA a convié la presse pour sa traditionnelle conférence de rentrée. Retour sur les principaux points évoqués.

Un opérateur bienveillant et un outil au service du monde agricole

→ La MSA accompagne ses ressortissants face aux crises du monde agricole

Dans un contexte marqué par les crises écologiques, économiques et internationales qui secouent le monde agricole, la MSA déploie des actions d'accompagnement financier pour soutenir les agriculteurs face aux difficultés subies au quotidien (prises en charge de cotisations et mises en place d'échéancier de paiement...). À la suite des mobilisations agricoles du début d'année, elle renforce également son action en matière d'accompagnement social et de prévention du mal-être des populations agricoles (actions de prévention ciblées auprès des primo-débiteurs, mise en place du plan anti-crise pour renforcer l'accès aux droits et la prévention, accompagner les transformations de l'emploi agricole et rural, consolider le lien social sur les territoires ruraux...).

→ La MSA apporte des solutions concrètes pour simplifier les démarches administratives des actifs agricoles

Rendre plus accessible et faciliter la gestion de l'activité économique des exploitants et des salariés agricoles, tel est l'objectif de la MSA. Ainsi, plusieurs mesures de simplification pour le compte des cotisants MSA ont déjà été menées sur le volet des obligations déclaratives (déclaration fiscale et sociale unique...), de l'offre de service numérique (service en ligne "mes démarches simplifiées"...) et d'autres mesures de modernisation sont en cours (programme "dites-le nous une fois", refonte et simplification du dossier d'affiliation des non-salariés agricoles...).

→ La MSA agit dans le cadre des politiques de santé territoriales et de la prévention

La MSA porte une politique de promotion de la santé et de prévention volontariste au service de ses adhérents et des populations rurales les plus éloignées des parcours de soins. À ce titre, et dans le cadre de la refonte des dépistages organisés des cancers, elle prend en charge l'envoi de courriers d'invitation et de relance, et mène des actions d'aller-vers pour encourager la participation aux dépistages, telles que l'organisation d'entretiens motivationnels et d'un appel à projets national "Coup de pouce prévention".

Une actrice innovante responsable de la mise en œuvre des politiques publiques

→ La MSA propose des services adaptés aux besoins des professionnels agricoles : le nouveau Tesa simplifié

Adaptée à la déclaration des travailleurs saisonniers ou des CDD de trois mois maximum, la nouvelle version du service en ligne Tesa simplifié, lancée au 1^{er} janvier 2024, possède une interface modernisée, plus simple à utiliser pour toutes les formalités liées à l'embauche et qui permet la génération de la Déclaration sociale nominative (DSN).



→ Mener un accompagnement spécifique des grandes entreprises agricoles

Depuis 2023, la MSA, qui a toujours mené des actions destinées à l'ensemble des employeurs agricoles de plus de 50 salariés, a renforcé son offre de services pour les accompagner en déployant un dispositif ambitieux proposant des solutions pour faciliter leurs démarches administratives et répondre aux enjeux relatifs à leur activité, de l'embauche au départ en retraite.

Engagée dans la vie locale des territoires

→ La MSA, opératrice, porteuse et animatrice du réseau des France services

Partenaire depuis 2019 de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la MSA est signataire de l'accord national France services, dont l'objectif est de lutter contre les déserts administratifs en développant l'accès aux services publics sur l'ensemble du territoire. À travers ce partenariat, la MSA permet à ses adhérents d'être accompagnés dans leurs démarches sur l'ensemble du réseau France services en complément de sa propre implantation territoriale.

→ LA MSA développe une offre de services en économie sociale et solidaire

Dans le prolongement de sa mission de service public en tant que deuxième régime de protection sociale en France, la MSA développe depuis plus de trente ans, une offre de services dans le champ de l'économie sociale et solidaire sur les territoires. Regroupant un grand nombre d'associations, elle propose des prestations ouvertes à tous les publics dans de nombreux domaines (services à la personne, formation professionnelle, insertion, inclusion...).

ÉDITO



L'année 2024 se termine, une année difficile pour l'agriculture et pour celles et ceux qui la font vivre, preuve en est, les mouvements de colère qui ont lieu, aujourd'hui encore, ici et là dans l'hexagone. Les promesses faites par le gouvernement en début d'année, ont fait les frais d'un contexte politique houleux et le mécontentement de ces derniers jours

fait écho au sentiment de ne pas avoir été entendu. Les crises sanitaires, climatiques et économiques qui se succèdent ne font qu'ajouter à la détresse de ceux qui les subissent.

Le 1^{er} octobre, à l'occasion de sa conférence de presse, la CCMSA a rappelé sa capacité à agir, donnant un coup de projecteur sur les solutions et accompagnements mis en place et sur les projets et innovations proposés en direction des ressortissants, de leur famille et des territoires. L'action de la MSA ne se réduit pas à sa mission de service public, elle va bien au-delà et il faut le faire savoir !

Dans sa séance du 24 octobre, le Conseil d'administration de la CCMSA a pris acte, du Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025 : certaines mesures devraient permettre de répondre en partie aux revendications exprimées, comme l'inscription, dans le texte, de la réforme du calcul de la retraite des non-salariés agricoles, du cumul d'exonération applicable aux JA et aux taux réduits de droit commun des cotisations maladie et famille ou encore de la pérennisation du dispositif TO-DE et le relèvement de son plafond d'exonération totale. Mais il regrette toutefois que toutes les demandes émises par la MSA n'aient pas été reprises et reste vigilant face aux impacts du texte pour les territoires ruraux, notamment en matière d'accès aux soins, sans oublier les conséquences pour les faibles retraites du décalage envisagé de la revalorisation des pensions de retraite.

2025 sera une année électorale pour l'agriculture. En janvier, tout d'abord, pour élire les représentants des Chambres d'agriculture, puis ceux de la MSA en mai prochain. Il est important de voter et de faire voter pour montrer à nos politiques que nous tenons à nos institutions. Et s'il y a bien un objectif commun entre élus de demain et manifestants d'aujourd'hui, c'est celui de faire entendre sa voix ! C'est là tout l'enjeu des élections à venir.

Je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, qu'elle soit enfin signe d'apaisement pour le monde agricole.

■ Dominique Bossong





Les mille et une approches partenariales de la MSA

La notion de partenariat est totalement intégrée dans l'accomplissement des missions de la MSA Bourgogne. Armelle Rutkowski, directrice générale de l'organisme, explique pourquoi.

La MSA Bourgogne développe-t-elle des partenariats pour chacun de ses champs d'action ?

Armelle Rutkowski : nous avons de très nombreux partenaires, du fait de notre fonctionnement en "guichet unique". C'est une voie d'accès qui assure le lien avec les institutions gouvernementales, les administrations, les syndicats, les organisations professionnelles agricoles (OPA), les élus locaux, les collectivités, les associations... Les partenariats avec les OPA et les syndicats sont particulièrement importants car ils nous permettent de faire remonter les besoins des territoires. Nos partenariats sont en relation avec les thématiques sur lesquelles nous agissons (le bien-vieillir, l'enfance, la famille, les cotisations...). Nous avons tellement de partenariats qu'il serait intéressant d'en faire une cartographie, on s'apercevrait alors que la MSA collabore avec tout ce qui existe !

Pourquoi une telle approche partenariale ?

A. R. : la priorité c'est de voir ce qui peut être utile pour nos adhérents. Les réponses que nous apportons à une problématique doivent être transversales, par rapport à l'ensemble des institutions. Prenons le mal-être et l'accompagnement des exploitants agricoles en difficulté : il faut une intervention conjointe de la MSA, des Chambres d'agriculture, de la Direction départementale des territoires (DDT), des vétérinaires, des banques... La problématique rencontrée peut ainsi être gérée globalement et pas "en silo". Sur le bien-vieillir, nous proposons des stages sur l'équilibre ou la nutrition... Si nous ne les menons que pour nos ressortissants MSA retraités, cela signifie que nous interdisons à d'autres citoyens potentiellement intéressés d'en bénéficier, uniquement parce qu'ils relèvent d'un autre système de protection sociale. Ça n'a pas de sens ! C'est la raison pour laquelle nous nouons des partenariats avec tous les acteurs qui gravitent autour de ce thème, ainsi le citoyen qui est au courant qu'une action de ce type est menée sur son territoire peut s'y inscrire sans se poser de question, qu'il soit ressortissant MSA ou non. Nous rendons moins complexe l'accès à un certain nombre de services.

Pouvez-vous mener une action avec plusieurs partenaires ou plusieurs actions avec un seul partenaire ?

A. R. : nous pouvons avoir les deux ! Nous avons des partenariats autour du grand âge, du RSA, des actions envers les exploitants agricoles en difficulté. À chaque fois, les partenariats que nous concluons sont encadrés par des conventions, afin que chaque acteur définisse précisément à quel niveau il agit. Cela nous permet de mieux nous connaître et de développer des activités complémentaires plutôt que de faire le travail en doublon. Nous avons noué une convention de ce type avec l'association des maires ruraux de France. Parfois, nous travaillons autour d'un seul partenariat : par exemple dans

le cas où une commune rurale souhaite monter un système de garde périscolaire, nous pouvons aider.

Auriez-vous un exemple de partenariat qui représente une plus-value pour un territoire ?

A. R. : dans le cadre du dispositif "Grandir en milieu rural", nous avons accompagné une commune du Morvan, dans la Nièvre. Il s'agissait de financer une structure multi-services (crèche, halte-garderie, lieu d'accueil et de parole pour les parents, ainsi que pour les personnes âgées). Dans ce cas, nous sommes vraiment dans une mission d'animation du territoire. La MSA a accompagné dans l'ingénierie nécessaire à la mise en place du projet, en apportant un financement global pour toutes les actions.

Est-ce comparable à l'implication de la MSA Bourgogne dans le système des France Services ?

A. R. : complètement ! Au départ, la MSA ne souhaitait pas faire concurrence à des acteurs locaux qui voulaient porter des structures France Services (FS). Nous avons donc laissé le dispositif se déployer puis nous avons regardé s'il y avait des zones "blanches", sans structure de ce type. Nous avons alors proposé des projets pour les couvrir. En Bourgogne, nous pilotons quatre FS à Charolles et à Tournay en Saône-et-Loire, et, en Côte-d'Or, à Saint-Jean-de-Losne et dans la région de Montbard. Dans ce dernier cas, c'est un projet atypique qui a été monté avec la sous-préfecture de Montbard puisqu'il s'agit d'un service itinérant, qui permet d'aller vers les gens, plutôt que ce soit eux qui se déplacent. Nous avons noué des partenariats avec sept communes dans lesquelles nous tenons des permanences et il y en a une de plus, à Montbard, en sous-préfecture. Nous sommes aussi partenaires de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), qui gère l'ensemble du réseau France services. Nous sommes vraiment en multi-partenariats sur un besoin et un territoire particulier où l'on trouve beaucoup de petites communes morcelées. Dans les FS, nous sommes aussi partenaires avec les organismes de sécurité sociale du régime général. Nous apportons la connaissance de la prestation et nous faisons le lien avec ce régime, si besoin.

Sur les questions liées à la santé, avez-vous des partenaires spécifiques ?

A. R. : nous avons des partenariats extrêmement importants avec l'Agence régionale de santé (ARS). Nous avons même eu un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec eux afin de porter une action pour le compte de l'ARS. Nous travaillons, par exemple, sur le relayage, le soutien aux personnes aidantes. Nous participons aussi avec l'ARS à tout ce qui touche à la gestion du risque, ou encore au déploiement de Maisons de santé sur certains territoires ruraux... ■



Des partenariats porteurs de plus-values

Crise sanitaire, prédation, aléas climatiques, difficultés économiques... les racines du mal-être agricole sont nombreuses. Pour y faire face, les partenariats que noue la MSA sont d'une grande utilité, d'autant plus qu'ils s'adaptent à des situations en évolution permanente. Magali Chervet, sous-directrice en charge du Pôle Entreprise et future directrice adjointe "Solidarité, Proximité et Territoires" de la MSA Bourgogne, nous en dit plus.

Il y a autant de formes de partenariats que de champs d'action pour la MSA. Sont-ils utiles sur la question du mal-être agricole ?

Magali Chervet : dans le cadre de ses plans Santé-sécurité au travail et Action sanitaire et sociale, la MSA Bourgogne a la volonté d'agir le plus précocement possible sur la problématique du mal-être, l'idée étant d'anticiper l'accompagnement nécessaire sur ces situations. Des actions sont déployées, telles que le programme "Mal-être", et la détection de situations grâce à nos services médicaux ou avec nos travailleurs sociaux qui sont plus proches du terrain et de nos adhérents. Nous avons nommé un responsable de la prévention du mal-être qui participe aux comités pléniers techniques, avec nos partenaires, sur chaque département. Il peut avoir une démarche de diagnostic ou d'évaluation du mal-être agricole. Nous proposons aussi une formation "Sentinelle", co-financée avec l'Agence régionale de santé (ARS) pour des délégués de la MSA et des professionnels de l'agriculture au contact des adhérents ou des exploitants, qui peuvent aussi identifier les situations de mal-être. En Bourgogne, nous avons formé 150 sentinelles en 2024.

L'agriculture n'a pas été épargnée ces dernières années, entre crises sanitaires, aléas climatiques ou inflation... L'action partenariale est-elle une force, là aussi ?

M. C. : la MSA peut participer à l'aide sur le champ social ou économique, face à des problèmes qui se posent au monde agricole. Par exemple, face à la question des maladies qui touchent les animaux d'élevage (FCO, MHE), nous avons mis en place des actions. Nous l'avons fait également pour la viticulture ou face à la prédation du loup. Sur cette dernière question, nous avons participé à des réunions inter-OPA dans l'Yonne et la Nièvre. Nous avons mis à disposition nos travailleurs sociaux. Nous proposons aussi des accompagnements en matière de trésorerie, d'échéanciers de paiement ou de prises en charge de cotisations. Nous avons lancé des campagnes de contact à destination de certaines filières, notamment les éleveurs ovins et bovins, plus particulièrement touchés par la prédation. Le but est de leur présenter nos dispositifs d'accompagnement et de les inviter à se signaler en ligne à travers un questionnaire. Nous avons la possibilité d'intervenir auprès d'eux notamment pour leur proposer un accompagnement administratif ou de l'aide à la trésorerie.

Sur l'aide économique, le plus urgent est peut-être de faire connaître les services que vous proposez ?

M. C. : nous avons constaté, cette année, une augmentation des demandes de prises en charge de cotisations (un peu plus de 1.000 demandes réceptionnées contre moitié moins en 2023). C'est bien évidemment lié au contexte de crise climatique et sanitaire que rencontrent les filières comme la FCO et la MHE mais c'est aussi la conséquence de la campagne de communication que nous avons menée et qui a permis aux exploitants de mieux connaître nos dispositifs. Sur les prises en charge de cotisations, nous avons accordé plus d'un million d'euros d'aide, à près de 700 adhérents. Ce montant reste stable par rapport aux années précédentes, en revanche, nous attendons un complément de dotation financière important venant du ministère, afin d'aider spécifiquement sur cette situation de crise sanitaire. Les adhérents qui en ont besoin doivent se faire connaître auprès de nos services : quelle que soit la difficulté à laquelle ils sont confrontés, nous sommes là pour les aider.

La question de l'aide psychologique n'est plus un tabou. De quelle manière y répondez-vous ?

M. C. : le soutien psychologique fait partie des aides complémentaires que l'on peut mobiliser. Nous disposons de cellules pluridisciplinaires, médicales et sociales, qui peuvent mettre en place des accompagnements médicaux ou psychologiques pour nos adhérents. On peut aussi organiser des actions collectives avec un partage entre exploitants afin de leur permettre de réfléchir à leur organisation de vie, ou pour affronter des situations compliquées. On peut aussi instaurer par ce biais une aide au répit pour que les adhérents et leur famille puissent souffler. Nous apportons des services supplémentaires en fonction des situations, en partenariat avec des travailleurs sociaux et de manière personnalisée, adaptée, à la situation de chaque adhérent.

La recherche de partenariats est-elle indissociable de vos missions ?

M. C. : oui, totalement. Dans mes fonctions de sous-directrice en charge du Pôle Entreprise, j'ai pu créer un maillage territorial et j'ai toujours cherché à faciliter la communication entre l'ensemble de nos partenaires, afin d'encourager les interactions. ■

SUR LE VIF

// HERVÉ BARRAS, SARL CSPE

Partenaire de la prévention des chutes de hauteur

Formateur agréé pour le maniement des engins de levage et de chantier, Hervé Barras collabore depuis plus de dix ans avec la MSA Bourgogne pour la sensibilisation au risque de chute de hauteur.



Hervé Barras intervient lors de journées de prévention organisées par la MSA sur le terrain.

Hervé Barras est formateur agréé pour la conduite d'engins de levage et de chantier (chariots élévateurs, engins de maintenance, nacelles...). Sa société, la SARL CSPE, qu'il gère avec sa collaboratrice Catherine Pelladeau, est basée à Saint-Maurice-les-Châteauneuf à l'extrémité sud de la Saône-et-Loire. Hervé Barras intervient pour des centres de formation qui délivrent le Caces (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité des engins de levage et de chantier) ainsi qu'une attestation de compétences validant formation et évaluation théorique et pratique.

Cela fait un peu plus de dix ans qu'Hervé Barras travaille avec la MSA Bourgogne. Le formateur est lié par une convention de formation professionnelle avec le service Santé sécurité au travail. La MSA fait appel à lui pour sensibiliser sa population au risque de chute de hauteur.

Démonstrations de nacelles en ferme

Hervé Barras intervient lors de journées de formation organisées chaque année sur le terrain par la MSA (parfois aussi avec Groupama). Ces journées, sous forme d'ateliers, se déroulent en ferme. Hervé Barras loue des nacelles et réalise sur place des démonstrations en abordant tous les aspects de la sécurité. Ces formations s'adressent aux agriculteurs ainsi qu'à des lycéens.

« Les chutes de hauteur sont assez fréquentes dans les exploitations agricoles », rapporte Hervé Barras qui ajoute que « beaucoup d'accidents surviennent lorsque des agriculteurs se servent de chargeurs frontaux en guise de nacelle ». « Les exploitants interviennent en hauteur pour réparer une toiture, un éclairage, une caméra, nettoyer une aération, un bardage, une plaque translucide, tailler des arbres, etc... Pour toutes ces tâches en hauteur, seule une nacelle permet d'intervenir en toute sécurité », recommande Hervé Barras. « Cet équipement change la vie, au point que ceux qui y ont goûté s'en servent de plus en plus », fait valoir l'intervenant. « Des agriculteurs louent des machines et certains s'équipent même de nacelles en Cuma », signale le formateur.

De la conformité des équipements

Outre la promotion des plateformes élévatrices pour personnes, Hervé Barras sensibilise à la conformité de ces équipements. En effet, les engins doivent être contrôlés régulièrement. « Malheureusement, certains contrôleurs ne sont pas assez rigoureux et il arrive même que des machines non conformes soient mises sur le marché », révèle le formateur. Aussi, ce dernier explique-t-il à ses interlocuteurs en formation les cas de figure de non-conformité avec leurs conséquences concrètes. « Exemple : si l'opérateur actionne l'arrêt d'urgence au panier, celui-ci bloque le fonctionnement du poste de secours ainsi que la pompe de dépannage : comment fait-on redescendre l'opérateur ? », interroge le formateur.

Échanges permanents avec le service prévention

Hervé Barras est ravi du partenariat qui le lie à la MSA. Lui qui a grandi dans une ferme saône-et-loirienne ne tarit pas d'éloge pour les conseillers en prévention qu'il côtoie dans sa mission. Au-delà des journées de formation, Hervé Barras dit avoir beaucoup d'échanges avec le service Santé sécurité au travail, notamment pour se tenir à jour de la législation. La technologie des équipements évolue constamment et « il faut suivre ! », confie le formateur. « Travailler avec la MSA est un réel bonheur », conclut Hervé Barras. ■

// SENIORS EN MILIEU RURAL

Une soirée pour sensibiliser à la perte d'autonomie

En Côte-d'Or, les délégués de l'échelon local MSA de Beaune / Ladoix-Serrigny ont organisé une soirée sur le thème de la perte d'autonomie. Une centaine de personnes sont venues y découvrir les solutions s'offrant aux aidés et aux aidants en milieu rural.

Viticulteur à Pommard (21), Benoît Lahaye est le président de l'échelon local MSA de Beaune / Ladoix-Serrigny. En juin dernier, les délégués de son secteur ont organisé une soirée de sensibilisation sur le thème de la perte d'autonomie. Elle avait pour titre « aidants, aidés... une soirée pour vous renseigner ». Ce sont des témoignages d'habitants qui ont alerté Benoît Lahaye, par ailleurs élu communal, sur les problématiques autour du vieillissement en milieu rural. « Les gens sont souvent un peu perdus au niveau des démarches. Ils ne savent pas forcément où se renseigner, ce à quoi ils ont droit... Ils n'osent pas demander », rapporte l'élu. Chacun de nous peut se retrouver aidant d'un proche en perte

d'autonomie. Or « les aidants prennent sur eux et ils se fatiguent deux fois plus vite que les proches qu'ils soutiennent », explique Benoît Lahaye.

«La retraite de Babeth»

La soirée s'est tenue à la salle des fêtes de Vignoles, près de Beaune. Les organisateurs ont eu l'idée d'une représentation théâtrale pour aborder le sujet sur une note humoristique. La pièce, jouée par une troupe de l'agglomération dijonnaise (Lisa 21), s'appelait «La retraite de Babeth». Elle évoquait la vie de Babeth au cours des dix premières années de sa retraite. Ce spectacle a immédiatement provoqué rire et émotion dans le public. En seconde partie de soirée, « les participants étaient conviés à des ateliers tenus par différents partenaires. Dans une ambiance conviviale, ils pouvaient discuter de leurs problématiques, prendre des renseignements, trouver des infos... », explique Benoît Lahaye.

Sensibiliser les familles

Ce forum, qui a drainé une centaine de personnes, a permis de faire connaître des solutions d'accompagnement pour les aidants et aidés seniors. « Nous avons une population de plus en plus vieillissante. Leurs familles ne sont pas forcément à proximité.



Cela devient de plus en plus difficile de trouver un médecin... Mais ces gens veulent continuer à vivre chez eux. Il existe des solutions pour que ce soit possible (salle de bain aménagée, aide à la personne, kiné à domicile...), mais il faut connaître les bonnes adresses et anticiper les démarches nécessaires. Le but de notre soirée était d'alerter les familles, les faire réfléchir sur cette question », confie Benoît Lahaye. Organisée en partenariat avec «les Ateliers Bon Jours», cette soirée thématique a été très appréciée. ■





// "FEMMES EN AGRICULTURE"

15 propositions pour valoriser et favoriser l'exercice des métiers agricoles par les femmes

Les femmes du monde agricole et rural, trop longtemps invisibilisées, ont petit à petit gagné en reconnaissance et en droits sociaux. Cependant, le chemin parcouru ne doit pas éclipser les combats qui restent à mener pour leur permettre d'acquérir une véritable reconnaissance.

Le Conseil d'administration de la MSA, conscient de ces enjeux, a donc souhaité faire des propositions permettant d'atteindre cet objectif ambitieux et nécessaire. En effet, les femmes du monde agricole, qui représentent 30 % de la profession en France (salariées, exploitantes et cheffes d'entreprises) seront et sont déjà décisives dans le renouvellement des générations. C'est pourquoi six administratrices de la CCMSA, salariées, exploitantes, cheffes d'entreprise, ont travaillé à la création d'un Livre Blanc "Femmes en agriculture" détaillant 15 propositions pour favoriser le travail des femmes du monde agricole.

15 propositions autour de cinq thématiques

- **Reconnaître le travail des agricultrices** en leur permettant de bénéficier d'un statut afin que chacune puisse être reconnue comme partie prenante dans les exploitations et les entreprises agricoles ;
- **Créer les conditions pour concilier vie professionnelle et personnelle.** Plus qu'ailleurs, les imprévus liés à la vie de famille

impactent le travail des femmes sur des territoires et des activités où les horaires sont le plus souvent atypiques ;

- **Répondre aux besoins de santé spécifiques aux femmes du monde agricole.** L'éloignement géographique, les risques spécifiques nécessitent un accompagnement adapté ;
- **Faciliter l'accès aux métiers du monde agricole** en permettant par exemple que le matériel soit chaque fois adapté à la morphologie et à l'anatomie des femmes ;
- **Donner les moyens aux femmes de prendre des responsabilités professionnelles et sociales.** Les constructions et les représentations sociétales doivent encore évoluer pour permettre un meilleur partage des mandats.

Le 15 octobre dernier, à l'occasion de la Journée internationale des femmes rurales, la MSA a remis son Livre Blanc à Mme Françoise Gatel, ministre déléguée chargée de la Ruralité, du Commerce et de l'Artisanat. Le même jour, les six administratrices de la CCMSA étaient auditionnées par la délégation des droits des femmes au



15 PROPOSITIONS POUR LEVER LES FREINS À L'EXERCICE DES MÉTIERS AGRICOLES PAR LES FEMMES



Sénat, les 15 propositions devant intégrer les prochaines réflexions pour l'agriculture française.

Retrouvez le livre blanc sur bourgogne.msa.fr > Votre MSA > Les femmes dans le monde agricole. (source CCMSA) ■

// SOUTIEN AGRI'

Le nouveau guide en ligne des aides de la MSA

Face à la succession des crises qui bouleversent le monde agricole, la MSA mobilise un dispositif exceptionnel "Soutien agri", au travers d'un guide en ligne référençant l'ensemble des aides conçues par la MSA pour soutenir les actifs agricoles en difficulté.



réseaux de soutien, les prestations sociales accessibles en cas de baisse de revenus et toutes les solutions possibles pour faire face aux difficultés du quotidien. En centralisant les informations sur un seul écran, Soutien agri' permet facilement d'orienter ses adhérents en difficulté vers les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Trois rubriques distinctes permettent la recherche d'aide en fonction de la situation de l'adhérent.

→ La rubrique **Mon activité pro** liste les aides accessibles pour répondre à un besoin de trésorerie ou gérer une situation d'urgence. Les dispositifs permettant la prise en charge des cotisations et contributions sociales des exploitants et employeurs, ou encore la mise en place d'un échéancier de paiement des cotisations sont recensés dans cette rubrique.

→ La rubrique **Mes droits** recense les prestations sociales qui peuvent aider à

surmonter un quotidien devenu difficile financièrement, telles que la Prime d'activité, le RSA, ou la Complémentaire santé solidaire. Les adhérents souhaitant faire un point sur leurs droits sociaux, suite par exemple à une chute de revenus ou un changement de situation familiale, peuvent s'informer sur les modalités d'organisation d'un Rendez-vous Prestations depuis cette rubrique.

→ La rubrique **Mes soutiens** identifie les contacts et les dispositifs de soutien accessibles aux adhérents MSA en difficulté. Les collaborateurs et les élus MSA en particulier sont formés pour détecter les adhérents en difficulté et les orienter vers des dispositifs interne ou externe à la MSA adaptés à leur situation. La rubrique détaille également les modalités d'accès à d'autres dispositifs, comme par exemple Agri'écoute.

À retrouver sur bourgogne.msa.fr > exploitant > Soutien aux agriculteurs. (source CCMSA) ■

Accessible à tout moment et régulièrement actualisé, Soutien agri' recense les dispositifs financiers proposés par la MSA, ses

// EN BREF

« + que des aides, des droits - je m'informe, je demande j'y ai droit »

Parents, jeunes, futurs retraités et retraités, des événements peuvent entraîner des changements importants dans votre vie : perte d'emploi, déménagement, naissance, perte d'un proche ou séparation. Et ces changements vous donnent peut-être droit à de nouvelles prestations. Quelles sont ces aides et les conditions pour y avoir droit ?

Plus d'infos sur bourgogne.msa.fr > Particulier > Je m'informe sur mes droits.

La complémentaire santé solidaire pour rester couvert

33 % des étudiants renoncent à des examens ou soins médicaux pour des raisons financières (source OVE). Pour limiter un maximum les frais de santé, des aides existent : Complémentaire santé solidaire, 100 % santé... Plus d'infos sur bourgogne.msa.fr > Particulier > Vous guider dans vos démarches.

Vaccination contre la grippe et le Covid-19

La grippe saisonnière et le Covid-19 peuvent entraîner des complications graves chez les personnes les plus fragiles. Se faire vacciner est un geste simple et reste le moyen le plus efficace pour prévenir les formes graves des infections grippales et du Covid-19. N'attendez pas, vaccinez-vous dès maintenant !

Versement de la prime de Noël

Cette aide exceptionnelle de fin d'année est versée à compter du 17 décembre, automatiquement et sans aucune démarche de leur part, aux adhérents bénéficiaires de certains minima sociaux comme le RSA. Pour la Bourgogne-Franche-Comté, 1.230 foyers sont concernés.

Pour rendre leur Noël extraordinaire !

À l'approche des fêtes de fin d'année, dans le cadre de l'opération MSA Solidaire, la MSA Bourgogne apporte son soutien, pour la 5e année consécutive, au Secours Populaire Français. Une aide financière de 2.000 € sera remise à chacune des quatre antennes départementales bourguignonnes afin de permettre l'achat de jouets ou de denrées alimentaires. Vous aussi, faites un don en vous rendant dans une antenne du Secours Populaire !



La Caisse Régionale
MSA de Bourgogne
vous souhaite une bonne année !